



Union Départementale des syndicats
Cgt FORCE OUVRIERE de la Haute-Loire

Service de presse

Tel: 04 71 05 43 00 e-mail : udfo43@wanadoo.fr
1 avenue de Saint Flory 43000 LE PUY EN VELAY

Le Puy, le 26 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pas de pacte social, retrait des ordonnances contre les congés et la durée du travail !

L'Union Départementale FORCE OUVRIERE s'est livrée à une analyse des ordonnances prises le 25 mars. Nous avons également écouté l'intervention du Président de la République ce même jour .

Il affirme dès le début :

« Je vois dans notre pays les facteurs de division, les doutes, toutes celles et ceux qui voudraient aujourd'hui fracturer le pays alors que nous ne devons avoir qu'une obsession : être unis pour combattre le virus. »

A FORCE OUVRIERE, nous n'avons pas oublié que la première réunion du Conseil des Ministres consacrée au coronavirus a débouché sur l'utilisation du 49-3 pour imposer le projet de loi sur les retraites rejeté par la majorité de la population. Qui fracture le pays ?

Le 25 mars encore ce sont des remises en cause importantes du Code du Travail qui ont été adoptées.

Il sera possible de porter à 48 h la moyenne de la durée du travail et à 60 h sur une semaine isolée. De même le repos hebdomadaire le dimanche pourrait être supprimé et le repos quotidien ramené à 9h au lieu de 11. N'est ce pas révoltant quand il y a des millions de chômeurs et que tous les salariés qui se trouvent actuellement au travail sont stressés, exténués et terriblement inquiets pour leur santé et celle de leurs proches ?

Concernant les jours RTT et les comptes épargne temps, l'employeur pourra les imposer à sa guise. De même, un accord d'entreprise ou de branche pourra autoriser l'employeur à imposer d'avancer ou de différer 6 jours de congés avec un seul jour de prévenance. Non, les longues journées de confinement, ce ne sont pas des vacances.

Les règles du Code du Travail ont été mises en place pour protéger les salariés, leur santé et leur sécurité. Leur remise en cause est décidée jusqu'au 31 décembre 2020. S'agit-il bien d'un combat contre le virus ?

Oui, les salariés sont fondés à douter.

Le conseil scientifique mis en place par le gouvernement considère que « *le confinement est à l'heure actuelle la seule stratégie réellement opérationnelle, l'alternative d'une politique de dépistage à grande échelle et d'isolement des personnes détectées n'étant pour le moment pas réalisable à l'échelle nationale* » (avis du 25 mars 2020).

Pourtant les représentants du même gouvernement osent répondre aux demandes de dépistage systématique déposées par les syndicats que ce ne serait pas efficace.

De même ils refusent d'entendre la revendication de notre organisation syndicale de ne maintenir en activité que les secteurs économiques vitaux et exposent les salariés au virus en refusant les demandes de chômage partiel.

Les équipements de protection individuels (masques, gels, sur-blouses) font défaut partout et sont distribués au compte-gouttes, en particulier dans les EHPAD, dans l'aide à domicile... et il apparaît que les stocks nationaux de masques FFP2 n'ont plus été renouvelés depuis 2013.

L'Union Départementale FORCE OUVRIERE ne s'engagera dans un aucun pacte social.

Nous ne sommes pas dupes, il ne s'agit pas du combat contre le virus, ce prétexte est utilisé pour remettre en cause une fois de plus les droits des travailleurs.

Au contraire, dans cette période, il est vital de continuer à agir pour nos revendications :

- Le retrait des ordonnances du 25 mars sur la durée du travail, le repos hebdomadaire, les congés, les RTT et le compte épargne temps
- La création de tous les postes nécessaires dans les hôpitaux
- La mise en place d'un dépistage systématique de tous les salariés
- L'embauche immédiate du personnel nécessaire à la fabrication d'équipements de protection individuels, de matériel et de produits médicaux et pharmaceutiques vitaux pour combattre l'épidémie et la réquisition, si nécessaire des entreprises participant à ces productions